

# LE 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU STATUT DE WESTMINSTER

Le 11 décembre 1931, le Parlement de Grande-Bretagne adoptait le Statut de Westminster pour clarifier et étendre les libertés juridiques du Canada et jeter les fondements d'une politique étrangère canadienne réellement indépendante. L'acquisition par le Canada de l'autonomie, puis de l'indépendance dans ses relations étrangères, a été un long processus jalonné de nombreux événements marquants.

Les origines du Statut remontent aux années 20, époque où le Canada et deux autres dominions de l'Empire britannique — l'Afrique du Sud

et l'État libre d'Irlande — se sont mis à réclamer plus d'autonomie et la liberté de représenter leurs propres intérêts à l'étranger, estimant que l'Empire devait être un Commonwealth de nations égales. Devant ces pressions, les conférences impériales de 1923 et de 1926 ont élargi les pouvoirs des dominions, leur conférant ainsi un statut constitutionnel égal et ouvrant la voie à la proclamation du Statut de Westminster et à la disparition des derniers vestiges du colonialisme.

Comme l'a dit un grand historien canadien, M. C.P. Stacey, le Statut de Westminster équivaut à une Déclaration d'indé-

pendance du Canada. Son 60<sup>e</sup> anniversaire nous donne l'occasion de méditer sur la tradition canadienne en matière de politique étrangère et sur l'avenir de nos relations extérieures.

Pour souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire du Statut de Westminster, le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur (AECEC) a coparrainé\* une conférence intitulée «Le Canada a-t-il eu une influence?», qui a eu lieu à l'hôtel Inn on the Park, à Don Mills, en Ontario, les 10 et 11 décembre.

## Renforcer la sécurité coopérative

La guerre du Golfe, le conflit en Yougoslavie et les événements récents en URSS montrent à quel point la paix et la stabilité internationales sont fragiles et comment elles peuvent soudainement faire place à l'instabilité et à la confrontation. La sécurité, et surtout l'établissement d'un ordre international fondé sur la coopération et la règle de droit, demeurent des priorités pour la politique étrangère du Canada. Cette dernière vise plus particulièrement :

- à améliorer les mécanismes de contrôle de la prolifération des engins de guerre et des armes de destruction massive;
- à accroître les capacités nationales et internationales de combattre les menaces non militaires pour la sécurité, dont la dégradation de l'environnement, le trafic de stupéfiants, le terrorisme et les migrations irrégulières;
- à accroître la capacité des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité, et à

étendre le mandat des opérations de maintien de la paix à des fonctions comme la supervision des élections et la protection des réfugiés; et

- à utiliser l'aide publique au développement pour réduire la pauvreté, promouvoir les droits de la personne et créer ainsi des entités politiques stables.

## Maintenir un haut niveau de vie

Le Canada est un pays où les salaires et les coûts sont élevés. Pour maintenir notre niveau de vie élevé, nous devons continuer d'améliorer notre productivité, ainsi que les compétences de notre main-d'œuvre, pouvoir créer les conditions susceptibles d'attirer les industries de l'avenir et assurer l'accès de nos exportateurs aux grands marchés étrangers. En tant que puissance moyenne dotée de ressources financières limitées, le Canada a absolument besoin d'un système économique international stable fondé sur des règles. La politique économique et commerciale du Canada visera plus particulièrement :

- à faire valoir nos intérêts au moyen de négociations et de consultations multilatérales, régionales et bilatérales;
- à contribuer à l'élaboration de moyens plus efficaces de régler le problème de la dette internationale;
- à encourager l'intégration des économies en transition (soit celles des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est) dans le système international de commerce et de paiements, ainsi que la participation des nouveaux pays industrialisés aux négociations multilatérales et aux activités des organisations internationales;
- à accroître les échanges commerciaux et les investissements dans les industries fondées sur le savoir et le secteur des services; et
- à maintenir la compétitivité du Canada dans les domaines où il connaît déjà le succès.

Nous ne pouvons maintenir notre qualité de vie qu'en prenant des mesures efficaces

sur les plans national et international, pour protéger l'environnement. Le Canada cherchera donc :

- à obtenir l'établissement d'un fondement juridique efficace pour les normes internationales en matière d'environnement, que tous les pays s'engagent à respecter;
- à faire en sorte que les institutions financières internationales et autres tiennent compte des considérations relatives à l'environnement dans leurs décisions; et
- à aider les pays en développement à remplir leurs obligations internationales en matière d'environnement.

## Préserver la démocratie et les valeurs humaines

Ces dernières années, nous avons assisté à des révolutions démocratiques en Europe centrale et en Europe de l'Est ainsi qu'à d'importants progrès vers la démocratie en Amérique latine et dans certains pays d'Asie et d'Afrique. Le mouvement international en faveur de la démocratie et d'un plus grand respect des valeurs humaines n'a jamais été aussi fort. Pour aider à maintenir l'élan acquis, la politique étrangère du Canada visera d'abord à préserver la démocratie et les valeurs humaines par des initiatives destinées :

- à encourager le respect des droits de la personne, de la règle de droit et des principes démocratiques fondamentaux;
- à encourager le bon gouvernement et l'établissement de bonnes politiques économiques;
- à poursuivre l'action en faveur de la réduction de la pauvreté ainsi que la prestation d'une aide humanitaire;
- à améliorer la coordination de l'aide humanitaire sur le plan international; et